

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 26 mai 2014

CP2014_05_40
id. 811

L'an deux mille quatorze le vingt six mai , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. J-P. ALBERT, M. E. ASTOUL, M. J-M. BAYLET, M. J. CAMBON, M. J. CAPAYROU, M. G. DESCAZEAX, M. G-M. EMPOCIELLO, M. J. GONZALEZ, M. G. HEBRAL, M. J. LAVABRE, M. M. MARTY, M. R. MASSIP, M. J-P. QUEREILHAC, M. D. ROGER, M. J. ROSET

**FONDS DE CONCOURS DÉPARTEMENTAL D'AIDE AUX
COLLECTIVITÉS**

ELIGIBILITE AU FONDS 2014

Par délibérations des 27 juin 2000, 26 juin 2001 et 27 novembre 2009, notre Assemblée a redéfini le dispositif d'éligibilité des missions financées par le fonds de concours d'aide aux collectivités locales.

Si le champ d'éligibilité des opérations à financer reste identique, je vous rappelle que le nouveau dispositif susvisé prévoit que c'est la commune (ou l'EPCI) qui fait appel au prestataire de son choix (de droit public ou de droit privé) et qui sollicite auprès du Conseil Général une intervention financière. Celle-ci perçoit directement, aux termes d'un arrêté attributif, la subvention attribuée par la Commission Permanente.

L'objet du présent rapport est relatif à l'examen de demandes reçues par les services départementaux pour l'exercice 2014.

Les critères d'éligibilité sont précisés en annexes I et II du rapport.

FONDS DE CONCOURS 2014

Il est rappelé qu'il s'agit des demandes d'interventions financières déposées directement par les communes ou établissements de coopération intercommunale auprès du Conseil Général.

Je vous serais obligé de bien vouloir délibérer et vous prononcer sur l'éligibilité de ces nouvelles demandes, étant entendu que ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours.

Article 204141, sous-fonction 74.

Autorisation de programme 2014.....	300 000,00 €
Engagé à ce jour	97 053,00 €
Engagé à la présente Commission Permanente	161 166,00 €
Disponible	41 781,00 €

Article 204142, sous-fonction 74.

Autorisation de programme 2014.....	200 000,00 €
Engagé à ce jour	0,00 €
Engagé à la présente Commission Permanente	67 217,00 €
Disponible	132 783,00 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu les délibérations du Conseil Général des 27 juin 2000, 26 juin 2001 et 27 novembre 2009 redéfinissant le dispositif d'éligibilité des missions financées par le fonds de concours d'aide aux collectivités locales,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve selon les critères définis en annexe I et II, l'éligibilité au titre de 2014 des demandes de missions financées par le fonds de concours départemental pour un montant global de 368 383 € tel que réparti dans le tableau suivant :

1) au titre des études (204141)

N°	Maître d'ouvrage Référence du dossier	Mandataire ou Conducteur d'opération	Nature de l'opération	Mission	Fonds de concours		
					Dépense éligible H.T.	Taux	Subvention
COMMUNES							
1	MONTJOI MIS 00895	SEMATEG	Réhabilitation d'un bâtiment en chambres d'hôtes, aménagement d'une salle communale et d'une cour intérieure Phase pré opérationnelle	Convention de mandat	33 145 €	100%	33 145 €
2	ESCATALENS MIS 00908	SEMATEG	Construction d'une crèche intercommunale (avenant 2) Phase pré opérationnelle	Convention de mandat	4 740 €	25%	1 185 €
3	BIOULE MIS 00911	SEMATEG	Aménagement de l'aile ouest du château en école Phase pré opérationnelle	Convention de mandat	40 890 €	25%	10 222 €
4	SAINT ANTONIN NOBLE VAL MIS 00913	CETE du Sud-Ouest	Études d'expertise des falaises du Roc Deymié	Prestation de services	21 000 €	25%	5 250 €
5	CAUMONT MIS 00914	SEMATEG	Réalisation d'un local périscolaire (la commune est mandataire pour le compte du groupement de communes : Angeville, Caumont, Fajolles et Saint Arroumex) phase pré opérationnelle	Convention de mandat	11 000 €	100%	11 000 €
6	MAS GRENIER MIS 00916	SEMATEG	Aménagement de la mairie (avenant 1) Phase pré opérationnelle	Convention de mandat	9 256 €	25%	2 314 €
EPCI							
7	Communauté de Communes de la Lomagne tarn-et-garonnaise MIS 00909	SEMATEG	Réalisation d'une maison de santé pluri-professionnelle à Beaumont de Lomagne Phase opérationnelle	Convention de mandat	47 050 €	50%	23 525 €
8	Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy MIS 00915	(1)	Ingénierie territoriale (année 2014) Convention du Pays Midi Quercy 2014-1		206 100 €	25%	51 525 €

N°	Maître d'ouvrage Référence du dossier	Mandataire ou Conducteur d'opération	Nature de l'opération	Mission	Fonds de concours			
					Dépense éligible H.T.	Taux	Subvention	
9	Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy MIS 00921	(1)	Animation suivi du programme Leader IV (année 2014) Convention du Pays Midi Quercy 2014-1		115 000 €	20%	23 000 €	
(1) dépenses d'ingénierie territoriale en interne (animateurs, etc...) cofinancées et inscrites en contrat de Pays.								
TOTAL								161 166 €

1) au titre des travaux (204142)

N°	Maître d'ouvrage Référence du dossier	Mandataire ou Conducteur d'opération	Nature de l'opération	Mission	Fonds de concours		
					Dépense éligible H.T.	Taux	Subvention
COMMUNES							
1	ESCAZEAUX MIS 00860	SEMATEG	Mise en accessibilité de bâtiments publics Phase opérationnelle	Convention de mandat	8 450 €	75%	6 337 €
2	LACOUR DE VISA MIS 00864	SEMATEG	Restructuration de la mairie Phase opérationnelle	Convention de mandat	8 450 €	100%	8 450 €
3	GRAMONT MIS 00871	SEMATEG	Aménagement de l'entrée du village Phase opérationnelle	Convention de mandat	4 664 €	100%	4 664 €
4	L'HONOR DE COS MIS 00892	SEMATEG	Mise aux normes et extension du groupe scolaire Phase opérationnelle	Convention de mandat	30 600 €	25%	7 650 €
5	MONTJOI MIS 00894	SEMATEG	Restauration de l'église Phase opérationnelle	Convention de mandat	7 150 €	100%	7 150 €
6	BOUDOU MIS 00898	SEMATEG	Aménagement du point de vue, de l'espace de jeux et de loisirs et de la place de l'école Phase opérationnelle	Convention de mandat	7 500 €	50%	3 750 €
7	PUYLAROCHE MIS 00899	SEMATEG	Restauration des toitures de l'église (avenant 1) Phase opérationnelle	Convention de mandat	2 126 €	50%	1 063 €
8	SAINT PORQUIER MIS 00905	SEMATEG	Création d'une salle des fêtes tranche 1 (travaux de sauvegarde du bâtiment communal) Phase opérationnelle	Convention de mandat	14 500 €	25%	3 625 €
9	CAUMONT MIS 00907	SEMATEG	Travaux à l'école du village (avenant 1) Phase opérationnelle	Convention de mandat	5 371 €	75%	4 028 €
EPCI							
10	S.I.E.E.O.M du Sud Quercy MIS 00883	SEMATEG	Réalisation de divers travaux sur les ateliers du syndicat Phase opérationnelle	Convention de mandat	6 000 €	50%	3 000 €

N°	Maître d'ouvrage Référence du dossier	Mandataire ou Conducteur d'opération	Nature de l'opération	Mission	Fonds de concours			
					Dépense éligible H.T.	Taux	Subvention	
11	Communauté de Communes « Pays de Garonne et Gascogne » MIS 00903	SEMATEG	Construction de la maison intercommunale de l'enfance à Verdun sur Garonne Phase opérationnelle	Convention de mandat	35 000 €	50%	17 500 €	
TOTAL								67 217 €

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 204141, sous-fonction 74 (pour les communes) et à l'article 204142, sous-fonction 74 (pour les EPCI) du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,